

Les Fnac bientôt autorisées à ouvrir tous les dimanches

Et hop, un domino de plus. Le dénommé Bompard, sans doute aussi copain d'un sénateur que M. Bouygues était copain de M. Sarkozy (M. Bouygues, vous savez, le parrain de Louis Sarkozy, l'entrepreneur et patron de TF1, celui qui a vendu un palais de justice à des prix effarants au gouvernement français, avec des indemnités telles que le gouvernement suivant n'a pas pu refuser) vient d'obtenir du Sénat un amendement qui lui permet d'ouvrir le dimanche, au nom de la concurrence d'Internet, donc chacun sait qu'il s'agit d'une foutaise, au moins pour la FNAC, puisqu'elle possède son site Internet.

Mais ce qui est sûr, c'est que quelques librairies indépendantes de plus vont disparaître, renforçant la main mise de quelques grandes enseignes sur la culture - unique, et la pensée - unique aussi.

Mais si c'était ça, finalement, le but ?

Le Figaro, 7/5/15

Révolution culturelle en vue pour les promeneurs du dimanche. Les sénateurs, qui examinent en ce moment le projet de loi Macron, ont voté dans la nuit de lundi à mardi un amendement autorisant les commerces de biens culturels à déroger à la règle du repos dominical. La culture est ainsi le quatrième secteur d'activité à bénéficier d'une dérogation globale, jusqu'ici réservée au bricolage, à la jardinerie et à l'ameublement. Les Fnac et Cultura auront ainsi la possibilité d'ouvrir tous les dimanches dans toute la France, et ce, sans besoin d'autorisation du maire.

Alexandre Bompard, le PDG de la Fnac, avait fait de cette dérogation sectorielle un de ses chevaux de bataille, soulignant qu'Amazon réalise une part importante de ses ventes de livres et de musique le jour du Seigneur. Jusqu'ici, ni la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, ni le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, n'avaient semblé prêter l'oreille à ses appels. La surprise a donc été grande dans l'Hémicycle quand Emmanuel Macron a rendu un avis de sagesse, suivant le rapporteur du texte, qui assurait «comprendre l'argumentation» du défenseur de l'amendement.

Philippe Dominati (UMP) avait souligné «l'enjeu vital» de l'ouverture dominicale pour la Fnac, «confrontée à la concurrence en ligne, notamment par des entreprises étrangères». Cet avis de sagesse du ministre ayant valeur d'accord tacite, l'amendement a été adopté et intégré dans la partie de la loi Macron consacrée à l'ouverture dominicale des commerces.

Tout n'est certes pas encore définitivement acquis: le texte doit arriver d'ici à la fin du mois en seconde lecture à l'Assemblée. Certains députés pourraient déposer un amendement de suppression de cette nouvelle dérogation sectorielle. Et il n'est pas exclu qu'ils obtiennent un revirement du gouvernement sur le sujet. Le travail dominical est un sujet ultrasensible, et cette partie de la loi Macron a déjà fait l'objet de marchandages politiques. Les sénateurs ont par ailleurs avancé à 2015 (au lieu de 2016) la possibilité laissée aux élus locaux d'autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.